

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 mai 2007

L'an deux mille sept, le seize mai, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Yves ROUSSEAU, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Paul BRAUD (ayant donné pouvoir à M. Aubin), Jean-Luc GRATECAP (ayant donné pouvoir à M. Privé), Bénédicte BECONNIER (ayant donné pouvoir à Mme Grizon), Florence TAVEAU (ayant donné pouvoir à M. Dauchez), Christiane DURAND, Catherine GIMONET, Mireille BLAIZEAU, Maryvonne GUIHOT.

M. Didier PRIVE a été élu secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance, le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2007 a été approuvé.

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal a débattu de la fermeture de la boulangerie de la rue de Beauregard et du devenir de la boucherie de la rue de l'Océan suite au décès du propriétaire. Ce débat a permis de répondre à la question que souhaitait poser le groupe de l'opposition en fin de séance.

Le Conseil Municipal a été informé du rôle et des compétences du Centre Communal d'Action Sociale par le Directeur de la structure.

### **07/20 Dénomination de l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes**

Le Conseil Municipal,

Appelé à déterminer le nom de l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes dont la construction est programmée,

Après en avoir délibéré,

A procédé à un vote à bulletin secret portant sur le choix proposé par le comité de pilotage du projet de construction de l'Etablissement dont le résultat est le suivant :

Votants : 25

Exprimés : 25

Dénomination « Le Village du Gô » : 7 voix

Dénomination « Les Jardins du Gô » : 14 voix

Dénomination « Les Valhurianes » : 4 voix

Décide, en conséquence, que l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes se dénommera « Les Jardins du Gô »

### **07/21 Modification du libellé de la délibération n° 07/15 portant avance de trésorerie pour le Centre Communal d'Action Sociale**

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération N° 07/15 en date du 14 mars 2007 décidant de verser au Centre Communal d'Action Sociale de la commune une avance de trésorerie de 20 000 € qui sera déduite de la contribution qui sera portée au budget primitif communal 2007,

Considérant que ce versement est en fait une avance sur subvention et non une avance de trésorerie,

Considérant que la Préfecture a demandé que soit rectifié le libellé de la délibération,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de modifier sa délibération n° 07/15 en date du 14 mars 2007 en précisant que le versement de 20 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la commune est une avance sur subvention qui sera déduite du mandatement de la subvention votée au budget 2007.

### **07/22 Autorisation de dépôt d'une déclaration de travaux pour la réfection de la toiture du bâtiment annexe de la mairie**

Le Conseil Municipal,

Considérant l'inscription au budget des travaux de réfection de la toiture du bâtiment annexe de la mairie abritant le local des jeunes et le centre communal d'action sociale,

Considérant que ces travaux nécessitent le dépôt d'une déclaration de travaux,

Appelé à autoriser le Maire à procéder à ce dépôt,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Maire à déposer une déclaration de travaux pour la réfection de la toiture du bâtiment annexe de la mairie abritant le local des jeunes et le centre communal d'action sociale

### **07/23 Attribution gratuite d'une concession trentenaire au Columbarium**

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur l'attribution gratuite d'une concession trentenaire du columbarium à la famille de Mme Marie-France FOUGEROUX, agent communal décédé le 3 avril dernier,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Décide d'attribuer gratuitement une concession trentenaire du columbarium à la famille de Mme Marie-France FOUGEROUX, agent communal décédé le 3 avril dernier

#### **07/24 Nouveau règlement du Conseil des Sages**

Le Conseil Municipal,  
Considérant que le règlement du Conseil des Sages date de 1994 et qu'il convient de procéder à sa mise à jour,  
Après avoir pris connaissance d'une nouvelle rédaction proposée par le Bureau municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Approuve le nouveau règlement du Conseil des Sages tel qu'annexé à la présente.

#### **07/25 Avenant au marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension et de réaménagement de la salle polyvalente**

Le Conseil Municipal,  
Vu sa délibération en date du 17 mai 2006 approuvant le marché de maîtrise d'œuvre du projet d'extension et de réaménagement de la salle polyvalente avec l'agence AK Architecture mandataire, en association avec ATLANTEC, PEPPONNET, ACOUSTEX et ITEC pour un montant de 121 000 € HT, ce montant correspondait à un taux de rémunération de 11,30 % du coût prévisionnel des travaux estimé à 1 000 000 € HT,  
Considérant que le montant prévisionnel des travaux a été révisé pour atteindre la somme de 1 649 373 € HT,  
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offre, réunie le 4 avril 2007, pour l'adoption d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre prenant en compte le nouveau montant prévisionnel des travaux ainsi que l'adjonction de deux cocontractants,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Approuve l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension et de réaménagement de la salle polyvalente portant le montant du marché à 199 574,13 € HT et adjoignant CGF Entreprise et ACI comme cocontractants et autorise le Maire à signer les pièces à intervenir.

#### **07/26 Demande de subventions au titre de la DGE pour les travaux d'extension et de réaménagement de la salle polyvalente**

Le Conseil Municipal,  
Considérant le projet d'extension et de réaménagement de la salle polyvalente estimé à 1 501 673 € HT,  
Considérant le projet d'aménagement des abords de la salle polyvalente estimé à 323 000 € HT,  
Appelé à approuver ces projets et à solliciter des subventions au titre de la Dotation Globale d'Equipement,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Approuve les projets d'extension et de réaménagement de la salle polyvalente estimé à 1 501 673 € HT et d'aménagement des abords de la salle polyvalente estimé à 323 000 € HT et sollicite des subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement.

La séance a été levée à vingt deux heures quinze.